

OPTION

## Auxiliaire de magasin (art.45)

DEGRE

Professionnel

OBJECTIFS DE LA  
FORMATION

L'auxiliaire de magasin, le vendeur / la vendeuse travaille dans un magasin de détail, en grande surface, dans une surface spécialisée ou en boutique.

L'auxiliaire de magasin assure notamment les tâches suivantes :

- le réassortiment des rayons ;
- le rangement du stock ;
- le premier accueil de la clientèle ;
- l'aide à la présentation des marchandises ;
- la gestion de la caisse.

**Objectifs :**

- Accueillir la clientèle, l'informer et contribuer à l'image de marque du magasin
- Déceler ses besoins et ses motivations d'achat
- Argumenter la vente de produits
- Conclure la vente et en assurer le suivi
- Réceptionner et entreposer les articles
- Gérer la caisse
- Assurer la circulation de l'argent
- Contribuer au bon fonctionnement du magasin
- Assurer la présentation des marchandises pour leur mise en valeur
- Participer au réassort, aux commandes et aux livraisons
- S'intégrer dans le milieu professionnel

LIEU DE LA  
FORMATION

Site : Centre d'Education et de Formation en Alternance de  
Tournai (C.E.F.A.)

GRILLE HORAIRE

<b>FORMATION COMMUNE</b>
Formation littéraire, humaine et sociale
Formation scientifique et socioéconomique
<b>FORMATION SPECIFIQUES</b>
Cours techniques et pratiques professionnels liés au métier
<b>Sous total : 15 heures</b>
<b>TRAVAIL EN ENTREPRISE</b>
<b>Sous total : 24 heures</b>
<b>Total : 39 heures</b>

**C.E.F.A.**  
Rue St Eleuthère, 16  
7500 Tournai

Tel : 069/88.11.90  
Fax : 069/88.11.91  
Courriel :  
Internet :

<https://www.etudierenhainaut.be/cefa-wapi/formations.html>

#### STATUTS

L'étudiant bénéficie d'un contrat d'alternance

Il reçoit :

- une rémunération (trois barèmes selon acquisition des compétences)
- une prime région wallonne en cas de réussite

L'entreprise bénéficie d'une réduction ONSS et d'une prime de la Région wallonne.

#### CONDITIONS D'ACCES

Avoir 15 ans accomplis et avoir suivi deux années dans le secondaire ou avoir 16 ans accomplis.

#### ORGANISATION

Contrat 12/24 mois (reconductible) signé entre l'entreprise, le jeune en formation, le plan de formation, les parents et le CEFA.

Formation en alternance : 2 jours à l'école  
3 jours en entreprise

#### ORIENTATION

Préparation à la vie active

Obtention :

- attestation de compétences professionnelles (ACP)
- certificat de qualification de l'alternance (ouvrant des droits sociaux)
- attestation de fréquentation
- attestation de réinsertion dans le plein exercice

Expérience dans le milieu du travail avec potentielle possibilité d'embauche en fin de formation selon l'entreprise.